

Des temps d'accès contrastés d'une ruralité à l'autre, un rôle structurant pour les bourgs ruraux

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 163 • Juin 2023



La localisation des équipements analysée à travers la grille de densité, montre des bourgs ruraux mieux équipés que le reste de la région, au regard du nombre d'habitants. Les autres espaces ruraux abritent une part importante de population éloignée des équipements, souvent du fait de la géographie du territoire. Les habitants les plus jeunes, résidant dans ces espaces, sont les moins favorisés. Ils accèdent moins rapidement aux services de formation et d'accès à l'emploi. Les territoires urbains comprennent le plus grand nombre d'équipements, accessibles en peu de temps.

L'accès aux équipements : un enjeu de politique publique

Accéder facilement et rapidement aux équipements de la vie quotidienne constitue un enjeu d'aménagement et d'égalité des territoires. Outre le service qu'ils représentent, ces équipements contribuent à structurer les espaces, en particulier dans les zones où le bâti est peu dense. Ils favorisent le développement de liens, et participent à la maîtrise de l'urbanisation, au désenclavement des territoires ou à l'accompagnement du vieillissement

de la population, revêtant ainsi de nombreux enjeux d'action publique. L'accessibilité des équipements dépend de multiples facteurs (distance, coût ou disponibilité selon les conditions d'utilisation, les horaires d'ouverture ou les délais d'attente) qui ne peuvent être tous pris en compte ici. Le nombre d'équipements présents sur un territoire et le temps nécessaire pour les rejoindre est une première approche, incontournable, pour déterminer dans quelle mesure l'offre correspond aux besoins de la population.

Un nombre d'équipements par habitant élevé dans les centralités

En 2021, le panier d'étude compte près de 106 300 équipements répartis sur le territoire régional. Rapporté à la population, avec 132 équipements pour 10 000 habitants, Auvergne-Rhône-Alpes est légèrement au-dessus de la moyenne française ► **figure 1**. Comparée aux autres régions, elle est ainsi classée au 5^e rang pour le taux d'équipement après la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. La durée moyenne d'accès ► **méthodologie et**

► 1. Niveau d'équipement des communes d'Auvergne-Rhône-Alpes, et temps d'accès, selon la grille de densité

Niveau de densité	Nombre d'équipements	Nombre d'habitants	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants	Temps d'accès moyen en minutes	Répartition des équipements (en %)	Répartition de la population (en %)
Grands centres urbains	33 366	2 451 427	136	1,7	31,4	30,5
Centres urbains intermédiaires	18 346	1 241 617	148	2,0	17,3	15,4
Ceintures urbaines	12 735	1 200 903	106	2,8	12,0	14,9
Petites villes	5 767	362 256	159	2,7	5,4	4,5
Ensemble de l'espace urbain	70 214	5 256 203	134	/	66,1	65,4
Bourgs ruraux	18 318	1 232 210	149	3,5	17,2	15,3
Rural à habitat dispersé	15 502	1 337 246	116	5,9	14,6	16,6
Rural à habitat très dispersé	2 235	217 277	103	10,2	2,1	2,7
Ensemble de l'espace rural	36 055	2 786 733	129	/	33,9	34,6
Auvergne-Rhône-Alpes	106 269	8 042 936	132	3,2	100	100
France métropolitaine	830 522	65 096 768	128	3,1		

Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, les communes classées en grands centres urbains dans la grille de densité concentrent 33 366 équipements du panier d'étude et 2,45 millions d'habitants, soit 136 équipements pour 10 000 habitants, accessibles en 1,7 minute en moyenne. Elles comprennent 31,4 % des équipements de la région et 30,5 % de la population. **Source :** Insee, base permanente des équipements 2021, Fideli 2018, recensement de la population 2019, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM <https://www.openstreetmap.org/copyright>.

En partenariat avec :

► **Le mot du partenaire**



Le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes (Ceser) rassemble les acteurs de la société civile de la région. Par leurs analyses et propositions, ses 190 membres contribuent à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, en veillant en particulier aux enjeux de solidarité et d'équilibre des territoires et en s'appuyant sur une vision prospective. À travers sa section Prospective, le Ceser poursuit son exploration des futurs possibles pour Auvergne-Rhône-Alpes. Il a choisi de s'intéresser aux modes de vie à l'horizon 2050. Pour envisager des scénarios, il faut analyser l'existant et notamment l'accès aux équipements et à des paniers de services différenciés selon les types de population. C'est l'objet de cette collaboration.

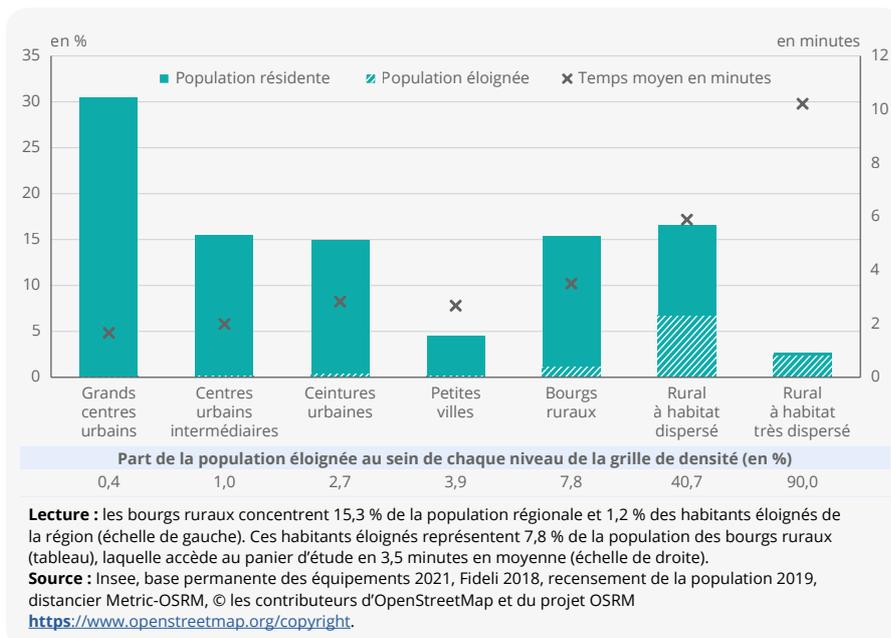
Antoine Quadri, Président du Ceser Auvergne-Rhône-Alpes

définitions au panier est de trois minutes, proche de la moyenne française, la plaçant au 4^e rang derrière les trois régions les plus denses, l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Hauts-de-France. En Auvergne-Rhône-Alpes comme en France, les espaces urbains les plus denses offrent un plus grand nombre d'équipements, plus rapidement accessibles. Leur répartition, selon la **grille communale de densité**, est proche de celle de la population. Le nombre d'équipements par habitant est cependant plus élevé dans les centralités, zones qui concentrent des commerces et des services fréquentés par leur population et celle des communes environnantes. L'étude thématisée **des différents paniers d'équipements** fait apparaître de fortes disparités entre les différents espaces de la région selon leur niveau de densité.

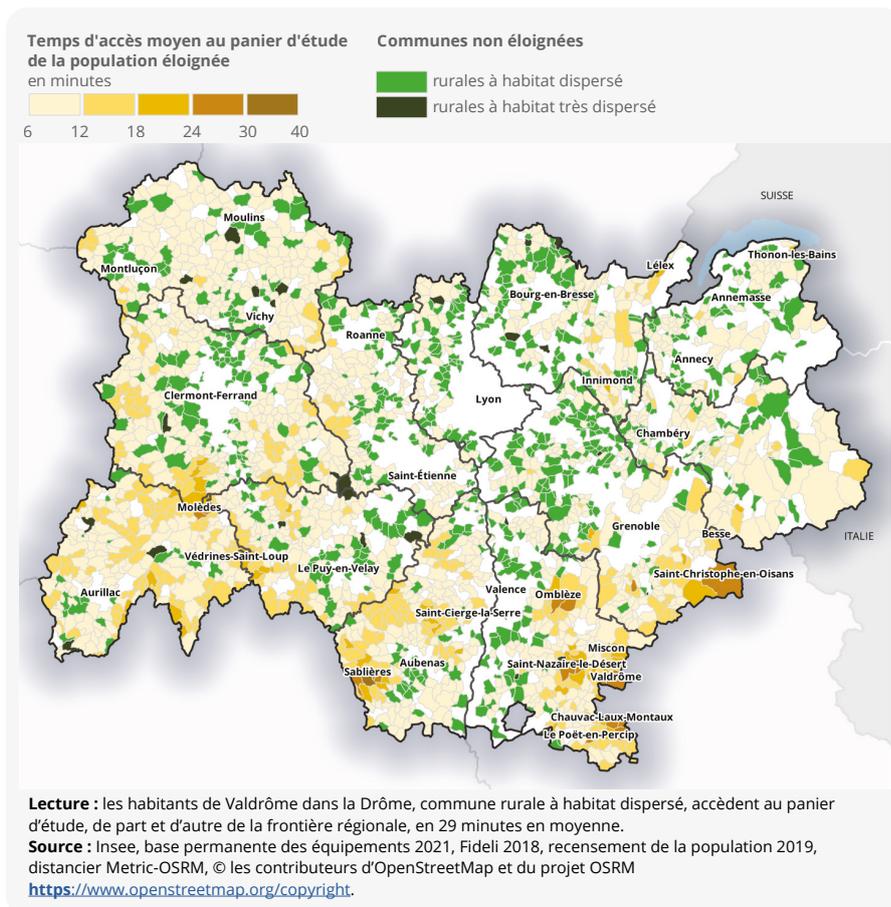
Des bourgs ruraux bien équipés

Dans l'ensemble de l'espace rural de la région, les bourgs ruraux sont les mieux équipés. L'offre est élevée (149 équipements pour 10 000 habitants), supérieure à celle de l'espace urbain. Tous les services de la vie quotidienne sont représentés : commerce, santé, éducation, culture... Ainsi, alors que 15 % de la population y résident, les bourgs ruraux regroupent par exemple 22 % des cinémas de la région et 19 % des boulangeries. Plusieurs équipements, tels que les structures de soins à domicile pour personnes âgées ► **encadré**, sont majoritairement implantés dans ce type de territoire. Les gendarmeries, les gares de voyageurs d'intérêt local ou les bureaux de poste, sont également le plus souvent installés dans ces communes par l'application des politiques publiques d'aménagement du territoire. Les bourgs ruraux structurent ainsi l'espace rural en concentrant des services offerts à une population plus large que celle de leur propre commune. Le temps nécessaire pour accéder à chacun des paniers définis pour cette étude est plus court que dans le reste de l'espace rural. Pour atteindre le panier d'étude, le temps moyen, proche de quatre minutes ► **figure 2**, reste faible même pour les **habitants éloignés**. Ces derniers représentent 8 % de la population de ces communes et accèdent à ces équipements en moins de douze minutes en moyenne. L'éloignement est lié à la géographie : les habitants concernés vivent en fond de vallée, entre les massifs de Belledonne et de l'Oisans, au sud de Grenoble. Le panier réduit aux **services élémentaires** est accessible plus rapidement encore, en trois minutes en moyenne. Moins de 6 % de la population des bourgs ruraux en est éloignée. L'accès aux équipements du **panier d'équipements de santé des seniors** est également rapide pour

► 2. Population résidente, population éloignée et temps d'accès au panier d'étude, selon la grille de densité en Auvergne-Rhône-Alpes



► 3. Temps d'accès moyen au panier d'étude des habitants des communes rurales à habitat dispersé et très dispersé



la plupart des habitants concernés, seulement 4 % d'entre eux en sont éloignés. En revanche, les plus jeunes sont moins favorisés. En premier lieu, le **panier d'équipements de formation et d'accès à l'emploi** est moins rapidement accessible aux habitants âgés de moins

de 30 ans, en six minutes en moyenne ; en second lieu, 11 % d'entre eux en sont éloignés. 46 bourgs ruraux sont à plus de dix minutes, comptant ensemble près de 19 000 jeunes. Les plus distants résident dans des communes de montagne, des Alpes, d'Ardèche ou du Cantal.

Espace rural à habitat dispersé : 41 % d'habitants éloignés mais des équipements de proximité bien implantés

Les communes rurales à habitat dispersé regroupent le plus grand nombre d'habitants éloignés du panier d'étude. 41 % de cette population est considérée comme éloignée, contre 44 % dans l'ensemble du rural dispersé de France métropolitaine. Le temps d'accès moyen reste néanmoins modéré, proche de six minutes, grâce à des équipements de proximité fréquents et accessibles. 97 % des habitants éloignés sont ainsi à moins de douze minutes en moyenne de ce panier. Seules quelques petites communes, dans le Diois et dans le Pays de Gex, sont plus distantes, nécessitant un trajet moyen de 20 à 30 minutes.

Ces temps d'accès modérés sont la conséquence de la mise en œuvre de politiques publiques visant à réduire l'éloignement des services en zone rurale et donc, d'améliorer l'offre de services proposée à la population. Ainsi, les écoles maternelles et élémentaires de regroupement pédagogique intercommunal dispersé, les agences postales et relais poste ou les salles polyvalentes sont majoritairement implantés dans ce type de communes. Les épiceries, supérettes et restaurants sont également présents en grand nombre. Les autres équipements sont moins présents, contraignant les habitants des communes les moins denses à parcourir plus de distance pour y accéder ► **figure 3**.

Le panier spécifique de services élémentaires est rapidement accessible, en moins de cinq minutes en moyenne. Les habitants les plus âgés parviennent rapidement au panier de services dédiés à leur santé, en moins de quatre minutes en moyenne. Dans les deux cas, un quart d'entre eux en sont éloignés. Seules quelques communes nécessitent un trajet d'une durée supérieure à 20 minutes.

À l'inverse, le panier d'équipements de formation et d'accès à l'emploi est plus éloigné des habitants âgés de moins de 30 ans. Le temps d'accès moyen approche neuf minutes. Plus d'un tiers d'entre eux en est éloigné. Les habitants des communes les plus distantes, dans les massifs des Alpes, d'Ardèche et dans le Diois, accèdent à ce panier en 25 à 30 minutes en moyenne, en lien avec une géographie et des infrastructures routières ne permettant pas une desserte rapide.

Les habitants des petites communes rurales à habitat très dispersé, éloignés des équipements

Peu d'équipements sont implantés dans ces petites communes très peu denses. Si elles concentrent une faible part de la

► Encadré – Soins à domicile pour personnes âgées : un service plus fréquent dans les bourgs ruraux et dans les ceintures urbaines

La présence d'équipements de santé au plus près des habitants, adaptés au vieillissement de la population, constitue un enjeu d'avenir. En 2021, 293 structures de soins à domicile pour personnes âgées sont réparties sur le territoire régional ► **figure**. Ces structures sont plus souvent présentes dans les bourgs ruraux. Un tiers se trouve dans ce type de communes, soit 3,7 pour 10 000 habitants âgés de plus de 64 ans. Les ceintures urbaines sont presque aussi bien dotées, comptant 3,5 structures pour 10 000 habitants concernés. Moins fréquents dans les autres territoires urbains, leur nombre varie de 1,2 dans les petites villes à 2,1 dans les centres urbains intermédiaires, pour 10 000 habitants de plus de 64 ans. Les autres communes rurales sont plus faiblement équipées ; l'espace rural à habitat très dispersé n'en comprend aucun.

Entre 2016 et 2021, 20 structures de soins pour personnes âgées ont été créées dans les espaces urbains, dont sept dans les ceintures urbaines et huit dans les centres urbains intermédiaires, alors que la population âgée de plus de 64 ans a augmenté respectivement de 17 % et 11 % dans ces deux catégories de communes (contre 13 % dans l'espace urbain).

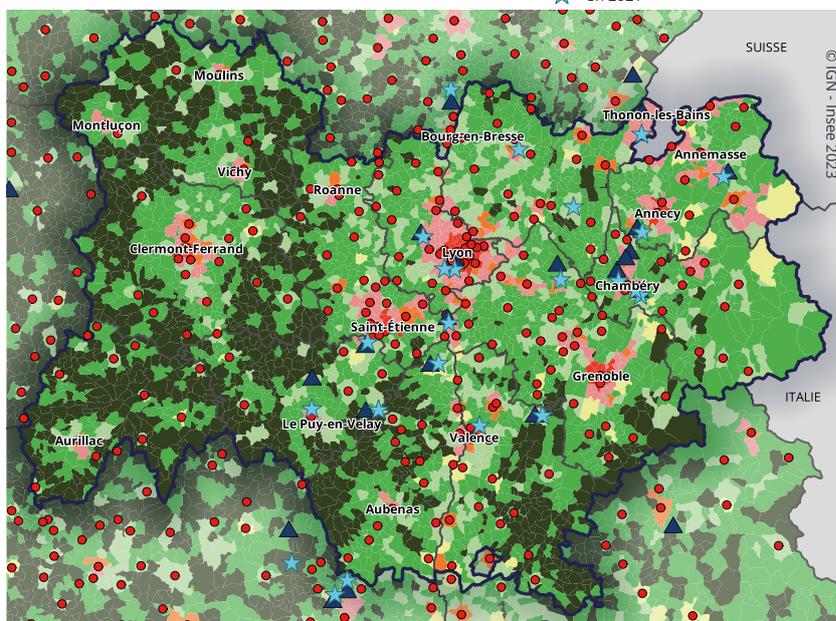
Les communes rurales en comptent sept de plus en 2021, six d'entre elles ayant été implantées dans les bourgs ruraux, où la population concernée a augmenté de 17 % (comme dans l'ensemble de l'espace rural).

► Évolution de la présence de structures de soins pour personnes âgées, par commune, entre 2016 et 2021

Niveau de densité



Présence de structures de soin pour personnes âgées, par commune



Lecture : au Puy-en-Velay, commune de centre urbain intermédiaire, une structure de soins pour personnes âgées, au moins, était présente en 2016 et l'est toujours en 2021.

Source : Insee, base permanente des équipements en évolution 2016-2021, recensement de la population 2019, Fideli 2018, distantier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM <https://www.openstreetmap.org/copyright>.

population régionale (3 %), elles comptent encore moins d'équipements (2 % du panier d'étude). En conséquence, 90 % de leurs habitants en sont éloignés. Les temps d'accès moyens sont trois fois plus élevés que dans l'ensemble de la région, entre 9 et 14 minutes selon le panier.

La région compte, dans ces territoires, une part de population éloignée plus élevée que la moyenne française du rural très dispersé (84 %). Pour quelques communes, les plus distantes, le trajet moyen est compris entre 35 et 40 minutes. Isolées, dans le Diois ou au sud de l'Ardèche, ou montagneuses,

sur les contreforts du Vercors ou dans la vallée de l'Oisans, elles comptent peu d'habitants. À l'inverse, dans les plaines de l'Allier, le réseau autoroutier développé permet un accès plus rapide aux résidents des communes de cette catégorie.

Accès très rapide aux équipements dans les espaces les plus denses, sauf dans les ceintures urbaines

Tous les équipements sont présents dans les territoires urbains. Ils sont

majoritairement implantés dans les grands centres urbains ou dans les centres urbains intermédiaires. Le temps d'accès moyen au panier d'étude est donc court, variant entre une et trois minutes selon le type de territoire, et la part de la population éloignée y est faible (1,3 %). Les habitants les plus distants vivent dans des communes de ceinture urbaine, qui comptent l'un des plus petits nombres d'équipements par habitant de la région (106 pour 10 000 habitants). Leur temps d'accès reste néanmoins faible, inférieur à neuf minutes en moyenne.

La majorité des habitants des espaces urbains accède en peu de temps au panier de services élémentaires ► **figure 4**.

Le trajet moyen de la population éloignée dure moins de huit minutes.

Les équipements de santé des seniors sont également rapidement accessibles pour cette population, en moins de trois minutes en moyenne. Les plus éloignés, 1 % d'entre eux, résident dans les ceintures urbaines ou dans les petites villes, et atteignent ces services en 11 minutes.

Contrairement aux jeunes habitants des espaces ruraux, ceux des territoires urbains bénéficient d'un accès rapide aux équipements du panier formation et accès à l'emploi. Très peu en sont éloignés, et les plus distants, vivant dans des communes de ceinture urbaine ou dans des petites villes, y accèdent en neuf minutes. ●

Patricia Antoine, Anne Reffet-Rochas (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Bianco E., Mugnier S.**, « Accès aux équipements culturels : des livres à portée de main, des scènes éloignées des populations rurales », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 144, mai 2022.
- **Bouvet S., Vernet M.**, « Loire : équipements de la vie courante difficilement accessibles en transports en commun en milieu rural », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 122, juin 2021.
- **Ceser Auvergne-Rhône-Alpes**, « Les priorités régionales en faveur des mobilités en zones peu denses en Auvergne-Rhône-Alpes », *Avis*, juin 2022.

► 4. Part de la population éloignée en Auvergne-Rhône-Alpes, selon la grille de densité par panier thématique et population concernée

Niveau de densité	Part de la population éloignée par panier (en %)		
	« Services élémentaires »	« Santé des seniors »	« Formation et accès à l'emploi »
Grands centres urbains	0,4	0,2	0,1
Centres urbains intermédiaires	0,9	0,5	0,5
Ceintures urbaines	2,2	1,4	1,3
Petites villes	2,4	2,0	2,8
Ensemble de l'espace urbain	1,0	0,7	0,6
Bourgs ruraux	5,7	3,7	10,9
Rural à habitat dispersé	26,8	27,9	34,7
Rural à habitat très dispersé	72,6	78,0	91,1
Ensemble de l'espace rural	21,0	22,1	27,5
Ensemble	8,2	8,8	9,2

Lecture : parmi les habitants des bourgs ruraux, 5,7 % sont éloignés du panier « services élémentaires ». 3,7 % des plus de 64 ans sont éloignés du panier « santé des seniors », 10,9 % des moins de 30 ans sont éloignés du panier « formation et accès à l'emploi ».

Source : Insee, base permanente des équipements 2021, Fideli 2018, recensement de la population 2019, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM <https://www.openstreetmap.org/copyright>.

► Méthodologie et définitions

Cette étude utilise la **grille communale de densité** qui comprend sept niveaux établis à partir du degré de densité des communes et de la proximité d'un centre urbain. Les grands centres urbains, les centres urbains intermédiaires, les ceintures urbaines et les petites villes constituent l'espace urbain. Les bourgs ruraux, les communes rurales à habitat dispersé et les communes rurales à habitat très dispersé composent l'espace rural.

Pour mesurer le niveau d'équipement des territoires, quatre paniers ► **données complémentaires** ont été constitués : un **panier d'étude**, comprenant l'ensemble des équipements observés, et trois paniers extraits du premier, correspondant à des enjeux spécifiques, analysés sur les populations concernées :

- **Services élémentaires**, étudié sur la population totale ;
- **Santé des seniors**, étudié sur les habitants âgés de plus de 64 ans ;
- **Formation et accès à l'emploi**, étudié sur les habitants âgés de moins de 30 ans.

Le calcul du temps d'accès moyen intègre une pondération, affectée à chaque équipement, permettant de prendre en compte leur fréquence de présence sur le territoire. Ainsi, un équipement rare pèsera moins dans la moyenne de temps d'accès qu'un équipement fréquent. Les équipements localisés hors de la région sont pris en compte.

L'**éloignement** est calculé à l'échelle de la région, à partir de seuils en minutes correspondant au temps minimum nécessaire au dernier décile de chaque population d'intérêt, pour accéder à l'un des paniers d'équipements. **Une population est dite éloignée** si son temps d'accès moyen est supérieur à ce seuil.

Seuils d'éloignement d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Panier	Population d'intérêt	Seuil (en minutes)
Panier d'étude	Population totale	6
Panier « Services élémentaires »	Population totale	6
Panier « Santé des seniors »	Population âgée de plus de 64 ans	8
Panier « Formation et accès à l'emploi »	Population âgée de moins de 30 ans	9

► Sources

La **base permanente des équipements** (BPE) répertorie, sur le territoire français, des équipements et des services rendus à la population, localisés à des niveaux géographiques fins (coordonnées (x,y) pour la plupart des équipements), sans tenir compte de l'amplitude horaire ou annuelle des ouvertures.

Depuis septembre 2018, des données concernant la BPE sont diffusées en évolution. Elles portent sur un nombre restreint d'équipements et sur deux années espacées d'un pas quinquennal, notamment 2016-2021.

Les données du **recensement de la population 2019** permettent de calculer les indicateurs socio-démographiques (tranches d'âge de la population).

Les populations sont localisées finement, grâce au carroyage de la base **fichier démographique sur les logements et les individus** (Fideli 2018).

Les temps d'accès de la population aux équipements sont calculés avec le distancier **Métric OSRM** et représentent des temps de parcours théoriques par la route (trajet aller).

